

MODULE 3 - Jeudi 18 novembre 2021 de 9h00 à 13h00

La responsabilité de l'internaute en matière de piratage.



NUMÉRIQUE ET CRÉATION CULTURELLE :
MAÎTRISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE
LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS D'AUTEUR

Spécialités : droit de la propriété intellectuelle /
droit des nouvelles technologies, de
l'informatique et de la communication.

Niveau 2 : approfondissement des
connaissances et de la pratique de la matière .

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé
une formation en droit, 3 ans d'expérience
professionnelle et des connaissances de
base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique
basée sur des cas concrets. Formation
ponctuée de moments d'échanges avec les
participants.

Public visé : formation ouverte à l'ensemble
des barreaux, aux juristes et directeurs
juridiques d'entreprises, aux magistrats.

Support pédagogique : support remis aux
participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin
de formation.

Evaluation de la formation : un test de
connaissance est prévu à la fin de chaque
module de formation.

Cette séance sera consacrée à la présentation du dispositif de réponse graduée mis en œuvre par l'Hadopi et des procédures pénales susceptibles d'en résulter sur le terrain contraventionnel de la négligence caractérisée. Seront également exposées les règles applicables en matière de streaming, ainsi que les outils pédagogiques et de sensibilisation existants.

Objectifs pédagogiques :
- connaître le dispositif de réponse graduée et de la contravention pénale de négligence caractérisée ; les modalités encadrant la mise à disposition du wifi pour les professionnels ; la responsabilité pénale des internautes en matière de streaming et de téléchargement direct ;

- s'informer sur les outils et les actions de sensibilisation proposés par l'Hadopi.

Contenu de l'atelier virtuel :
1/L'obligation de sécurisation : la réponse graduée et l'infraction de négligence caractérisée

- les particuliers (titulaires d'abonnement internet) ;
- les collectivités et les professionnels proposant des réseaux wifi ouverts.

2/Échange avec l'intervenant extérieur

3/Le téléchargement direct et le streaming : quelle responsabilité pénale pour l'internaute ?

- la distinction entre les actes de mise à disposition et les actes de consultation ;
- les enjeux de protection des données personnelles ;
- la jurisprudence : le streaming illicite et le cas Filmspeler.

4/Actions de sensibilisation des internautes et outils de vulgarisation

Intervenants :

Ségoène Mariotte-Sirdey, directrice de la protection des droits (Hadopi), ancienne avocate.

Raphaël Berger, directeur des études et de l'offre légale (Hadopi).

Joël Boyer, magistrat, conseiller à la cour de cassation et membre de la Commission de la protection des droits de l'Hadopi.



S'inscrire

